



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CALVISSON DU 28 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit janvier à 20H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 22 janvier 2021

Date d'affichage de la convocation : 22 janvier 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26

Nombre de procurations : 2

Nombre de voix : 28

Etaient présents : M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, M. Alain Héraud, Mme Patricia Escario, Mme Laurence Court, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Janet Zaragoza, Mme Béatrice Leccia, Mme Marie-Claire Balsan, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, Mme Delphine Plovier, M. Julien Baroni, Mme Jennifer Euzet.

Absents excusés :

M. Frédéric Brauge

M. Maxime Clerc a donné procuration à Mme Véronique Martin

M. Ange Monroig a donné procuration à Mme Corine Bonfanti

Secrétaire de séance : Mme Françoise Panafieu

**DEL2021\_008 Déclaration d'Intention d'Aliéner– Propriété de Madame Nicole  
ENCONTRE**

Monsieur le maire informe l'assemblée que la SAS « Notaires Vaunage » a déposé, en raison d'une modification du prix de vente et de la substitution de la commune, une nouvelle déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) pour les parcelles cadastrées AC 45, AC 46 et AC 290, appartenant à Mme Nicole Encontre (annexe n°5).

La cession d'un montant de 950 000.00 € dépasse la délégation accordée à monsieur le maire. Il convient de délibérer sur cette D.I.A.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° DEL2020\_061 du 20 juillet dernier.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- D'annuler la délibération n° DEL2020\_061 du 20 juillet 2020.
- De ne pas exercer son droit de préemption sur la D.I.A. ci-dessus mentionnée.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Vote :

Présents	26
Procurations	02
Nombre de voix	28
Pour	28
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,  
André SAUZEDE

